



## Compte rendu du Comité paritaire sylvo-cynégétique Auvergne-Rhône-Alpes 28 juin 2018

### Présents :

<u>Membres du comité</u>	<u>Experts permanents</u>	<u>Autres participants (conseillers techniques)</u>
<b>Etat :</b> Bruno LOCQUEVILLE, Hélène HUE et Isabelle MENARD <b>Conseil Régional :</b> Damien BLONDIAUX <b>Communes forestières AURA :</b> Robert ALLEYRON BIRON et Clara ROUGIER <b>FRANSYLVA :</b> Jacques LACOSTE <b>ONF :</b> Hervé HOUIN et François-Xavier NICOT <b>FDC 03 :</b> Jean Pierre GAILLARD <b>FDC 15 :</b> Gérard ALBAT <b>FDC 73 :</b> Guy CHARVET	<b>CNPF :</b> Isabelle GIBERT PACAULT et Pierre FAUCHER <b>ONCFS :</b> David LAFFITTE	<b>FRC :</b> Alexis PIVARD <b>FRC &amp; FDC 42 :</b> Franck VITAL

### **1. Mise en place d'une méthodologie du bilan annuel des dégâts de gibier sur les peuplements forestiers**

Méthodologie discutée sur la version 1 proposée par la DRAAF :

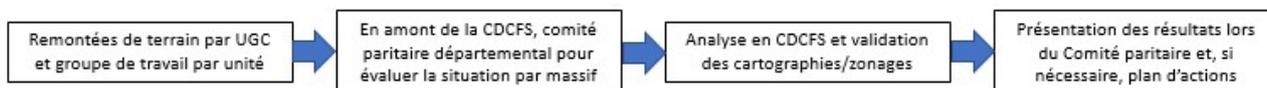
#### Quel périmètre ?

Unités de gestion cynégétiques (UGC), choix d'un seul périmètre cerf ou chevreuil par département  
La FRC fournit à la DRAAF pour mi-juillet une cartographie SIG des UGC.

#### Qui ?

Equivalent du comité paritaire à l'échelle départementale.

Utilisation de la formation spécialisée en matière d'indemnisation des dégâts de gibier (article R 421-31 du Code Environnement).



#### Quel résultat ?

4 zonages :

- Zones avec équilibre à maintenir
- Zones avec équilibre dégradé
- Zones avec équilibre rompu
- Zones sans information

Pour des difficultés ponctuelles à l'intérieur d'une unité, les éléments sont à intégrer dans un tableau d'observation.

## Quelle méthode ?

- Méthode des Indicateurs de Changement Ecologique (ICE)
  - En place sur 10 territoires OGFH
  - 5 nouveaux massifs à déterminer dans le cadre du Programme Régional Forêt-Bois
  - En forêt publique, l'ONF effectue une notation lors des martelages (= 3000 parcelles par an)
- Autres territoires : tous autres outils d'observation de dégâts (aménagements forestiers, placettes permanentes, indices de consommation et d'abrouissement, observations martelages, dires d'expert, fiches de déclaration dégâts...) et discussions entre forestiers et chasseurs. Si les deux parties n'aboutissent pas à un avis partagé, la mise en place des ICE sur l'UGC en question les années suivantes sera étudiée.

Les chasseurs et les forestiers envoient à la DRAAF une liste de leurs outils pour caractériser le niveau de dégâts.

### Calendrier :

- Mi-juillet : proposition de méthodologie transmise aux membres du comité paritaire par la DRAAF et le CR.
- Jusqu'au 31/08 : retour des membres du comité.
- 15 septembre envoi de la version modifiée par le CR et la DRAAF
- 25 septembre 2018 : validation de la méthodologie lors de la prochaine réunion du comité.

## **2. Echanges sur le Programme Régional de la Forêt et du Bois (PRFB) : diagnostic sylvo-cynégétique et présentation des fiches actions**

Il a été décidé de travailler sur les fiches actions et le corps de texte avec des échanges dans le courant de l'été avec les retours effectués par la Fédération Régional des Chasseurs notamment.

Pour les fiches actions : intégration des remontées du Comité paritaire, travail sur l'identification des massifs à enjeux pour déploiement des ICE et sur les outils pour restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique.

### Calendrier :

Mi-juillet : Envoi d'une nouvelle version des documents relatifs à l'équilibre sylvo-cynégétique.

Jusqu'au 15 septembre : Retour des membres du Comité sylvo-cynégétique.

25 septembre : validation des documents lors de la prochaine réunion du Comité paritaire.

## **3. Demande de modification de l'arrêté préfectoral portant composition du comité sylvo-cynégétique Auvergne-Rhône-Alpes**

### Evolution des membres :

- Demande du CRPF de devenir membre du comité paritaire : validée.

La FRC transmet le nom d'un nouveau membre d'une Fédération Départementale des Chasseurs

**La prochaine réunion du comité paritaire sylvo-cynégétique est prévue le 25 septembre à 14h30 à Lempdes.**